

Administrateur de spectacle vivant

Certification professionnelle

Session 2020 : du 6 octobre 2020 au 23 septembre 2021
Regroupements de 2   5 jours (selon planning d'alternance)
13 semaines, 455h

10 participants
Test pr alable

1/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

Objectif de la formation

D velopper les comp tences juridiques,  conomiques et relationnelles n cessaires   l'encadrement administratif d'un projet artistique (th  tre, musique, danse, arts de la rue) et/ou d'un lieu de spectacle vivant (entreprises culturelles, institutions, compagnies, festivals...).

Objectifs p dagogiques

- Identifier et situer le contexte d'un projet dans l'environnement  conomique, politique et structurel du spectacle vivant.
- Identifier les diff rents acteurs et m tiers du spectacle vivant, leurs r les et interactions.
- Utiliser et analyser les documents sociaux, juridiques et comptables.
- Identifier les risques juridiques, financiers, sociaux et politiques d'un projet.
- Estimer, planifier, justifier les besoins  conomiques et humains.
- Rep rer les responsabilit s collectives et individuelles.
- Appliquer,  laborer les strat gies de management.
- D velopper les moyens d'un projet et/ou d'une structure.

Public

Jeunes diplôm s, Bac +4/+5   dominante gestion.

Salari s permanents d'entreprises culturelles et/ou demandeurs d'emploi ayant d j  une exp rience de l'encadrement des m tiers administratifs dans le spectacle vivant d'au moins deux ans.

Pr requis

Niveau d' tudes et/ou de responsabilit s correspondant   Bac + 4 (encadrement, gestion...); ma trise de la bureautique (traitement de texte, tableur, pdf, Internet...).  tre en possession d'un ordinateur portable.

Évaluation des prérequis

Étude du dossier de candidature (photocopie des diplômes, curriculum vitae, lettre de motivation étayée) et entretien de sélection. Possibilité de compléter la sélection par une épreuve de type : test bureautique (traitement de texte et tableur) au travers d'un test de "mise en situation professionnelle". Inscription définitive à la suite de l'évaluation des prérequis et sous réserve d'être en contrat de travail avec une entreprise culturelle permettant une alternance au moment de la formation.

2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

Contenu

UE1 - POLITIQUES CULTURELLES

- M1.1 - Le spectacle vivant dans son environnement : les rouages de l'organisation culturelle
- M1.2 - Approches historiques, sociologiques, politiques / Comparaisons internationales
- M1.3 - Collectivités locales et territoriales : nouveaux acteurs majeurs / Paysage culturel en mutation : territoires et Europe
- M1.4 - Rencontres-débats autour de problématiques et de grandes personnalités du spectacle vivant

UE2 - MANAGEMENT CULTUREL : Stratégies financières et gestion des ressources humaines

- M2 - Stratégies financières
- M2.1 - Développer les finances et les budgets : Comptabilité générale / Budgets et plan de trésorerie / Outils financiers
- M2.2 - Bâtir un dossier de financement : Présentation générale des champs d'intervention des différents partenaires / L'application de la LOLF : ses effets dans les structures de spectacle vivant / Montage d'un dossier de financement à partir d'exemples concrets
- M2.3 - Créer de nouveaux chemins de financement : mécénat, parrainage, crédits européens
- M2.4 - Billetterie, marketing et tarification : politiques tarifaires / Cadre juridique de la tarification / Règles fiscales
- M3 - Gestion des ressources humaines
- M3.1 - Les enjeux de l'emploi et de sa structuration dans le spectacle vivant / Paysage conventionnel : situation et évolution
- M3.2 - Droit du travail et conventions collectives / Les relations sociales interprofessionnelles : historique, acteurs, institutions / Les différentes formes de contrat de travail / Bulletin de paie, GUSO, etc. / L'emploi des artistes étrangers / Le régime d'assurance chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle / La gestion des droits / Prévoyance, santé et retraite / Congés payés / Les organismes de contrôle : compétences, pouvoirs et méthodes

M3.3 - Organisation et durée du travail / Hygiène, sécurité et conditions de travail dans le spectacle vivant / Les risques professionnels, CHSCT

M3.4 - Enjeux et problématiques : le statut de l'artiste, présomption de salariat des artistes - pratique professionnelle et pratique amateur / Le rôle régulateur de l'État / Formation initiale et professionnelle / Encadrement et dialogue social / Incidences du paritarisme : les employeurs et salariés du spectacle vivant : expressions collectives

M3.5 - Organisation et relations entre les métiers du spectacle vivant / L'encadrement : directeur technique, régisseur général, administrateur / Métiers artistiques : directeurs, metteurs en scène, scénographes, artistes / Visites de lieux

M3.6 - Prévention des risques et sécurité : cadre juridique général relatif à l'organisation des spectacles et responsabilités / Réglementation des établissements recevant du public (ERP) dans les lieux de spectacle / Règles du droit du travail en matière de santé et de sécurité au travail / Gestion de la sécurité et analyse des risques du spectacle

UE3 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

- M4.1 - Statut juridique de l'organisme : présentation générale - quelle structure juridique ? / La délégation de service public / L'association / L'EPCC / La SARL et les différents types de sociétés commerciales
- M4.2 - Contrats de production et d'exploitation : le contrat de cession du droit de représentation / coproduction / co-réalisation / promotion locale / location de salle / prestation de services
- M4.3 - Droits des auteurs et droits voisins des artistes interprètes : cadre général et spécificités, défense des droits et gestion collective / cas pratiques (utilisation d'enregistrement dans un spectacle, captation)

Évaluation des acquis

A - en contrôle continu, des épreuves d'évaluation devant des jurys réunissant professionnels et experts, portant sur des questions relatives à la gestion des ressources humaines, la gestion de production, la gestion des finances et des budgets, l'encadrement de projets en administration, de spectacles et d'événements, en vu de la certification des blocs de compétences.

B - en jury de certification - constitué de professionnels, représentatifs du métier et choisis pour leur participation active au réseau, à son développement et à son recrutement - une épreuve portant sur le projet professionnel et un entretien de positionnement.

Validation

Attestation de fin de formation.

Diplôme d'école "Administrateur de spectacle vivant" délivré par le CFPTS après passage devant un jury de professionnels.

Possibilité de délivrance de certificats spécialisés, en fonction de la présence, des résultats aux tests et sous réserve de pouvoir justifier des prérequis nécessaires : Certificat de Compétences Professionnelles aux fondamentaux à la prévention des risques dans le spectacle délivré par la CPNEF/SV ; Certificat de formation à la sécurité des spectacles pour l'obtention ou le renouvellement de la licence d'exploitants de lieux de spectacle.

3/ MOYENS DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques - Exercices - Travaux Dirigés - Études de cas pratique.

Intervenants pressentis

M. BEREZOWA : responsable administratif et financier au CFPTS ; JC. BONNEAU : directeur administratif et financier ; J. BOURBON : secrétaire général - Le Cent Quatre ; L. CATTARUZZA : administrateur général Théâtre de l'Agora ; J.F. CHOUGNET : président - musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) ; A. CONFORTI-SOUTY : conseil et formation spectacle vivant ; K. DESBARRES : consultante formation ; AS. DUPOUX : directrice de production ; L. DUQUE : directrice de production ; V. ECHES : directeur - La Ferme du Buisson ; J.P. GEGAUFF : directeur technique ; A. GRISWARD : Responsable billetterie - TNS ; S. GROS : expert-comptable, cabinet Claris Conseil ; A. GUILLOIS : consultant entrepreneuriat culturel - La French Team ; PY. LENOIR : Directeur exécutif - La Scala Paris ; C. LORENZI : administratrice - Consultante culturelle ; JF. LOUCHIN : administrateur - Cie Louis Brouillard ; Ph. LUCIAT-LABRY : administrateur général - Théâtre du Préau ; T. MALVOISIN : directeur technique au CFPTS ; M.C. MARTIN : administratrice - CDN de Sartrouville ; D. MOULY : directrice du mécénat et des partenariats - Artevia ; T. PILLIOT : administrateur adjoint - responsable des productions et du contrôle de gestion - Théâtre de la Colline ; M. POULIE : administrateur - NTA Le Quai, Angers ; A. VAN DER MALIERE : consultant culturel ; Cl. VERTANESSIAN : administratrice - CDN Amandiers-Nanterre ; D. VUATTOUX : directrice de production - Théâtre des Amandiers ; et diverses personnalités invitées du secteur du spectacle.

Matériel pédagogique

Supports de cours - bibliographies - documentation professionnelle - vidéoprojection.

Équipements et matériel technique

- Des salles de cours équipées d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur
- Une salle informatique en réseau avec connexion Internet équipée d'un poste de travail par stagiaire sous Windows avec les suites bureautiques Microsoft Office/LibreOffice, les logiciels de DAO Qcad Pro/SketchUp Pro/AutoCAD, de LAO Wysiwyg et d'une imprimante laser A3 ; poste formateur identique relié à un vidéoprojecteur
- Des postes informatiques (Internet, logiciels bureautique, DAO Qcad Pro/SketchUP Pro/AutoCAD, LAO Wysiwyg) accessibles hors temps de formation.

4/ SESSION, HORAIRES, COÛT PÉDAGOGIQUE ET LIEU DU STAGE

Session 2020 : du 6 octobre 2020 au 23 septembre 2021.

Horaires du stage : 7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication spécifique.

Coût pédagogique 2020 : 9 240 € HT par participant. Le coût de cette formation est plafonné à 8 190 € HT quand elle est dispensée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ce coût est pris en charge tout ou partie par l'OPCO de l'entreprise d'accueil. Le CFPTS est assujéti à la TVA (20%)

Lieu du stage

CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

5/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Inscription : déposer un dossier de candidature auprès du CFPTS.

Votre admission définitive au CFPTS se fera à la condition d'être en contrat de travail au moment de l'entrée en formation :

- Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi : entreprendre les démarches nécessaires à la signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise d'accueil.
- Vous êtes permanent d'une entreprise de spectacle : entreprendre les démarches nécessaires à la prise en charge du coût pédagogique. Votre alternance se fait obligatoirement dans votre entreprise d'origine.

Dans tous les cas, votre alternance doit se faire dans une entreprise du secteur du spectacle et à un poste en lien avec la formation.

Orientation	Aurélie Clonrozier
Administration	Bénédicte Mariaux, Katy Coutard, Virginie Lohyer
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy
Relations entreprises	Bojana Momirovic

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET
01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com

En complément, nous vous conseillons

Fondamentaux techniques pour les non techniciens / élargissement du domaine de compétence

Administrateur de spectacle vivant

OF2020-343-31.1.2020v67

**CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE AUX
TECHNIQUES DU SPECTACLE**
Direction Patrick Ferrier

92, av. Gallieni 93177 Bagnolet cedex
Tél. 01 48 97 25 16
Fax 01 48 97 19 19
www.cfpts.com

SIRET 31360884600025
NAF 8559A
**N° d'agrément de l'organisme
de formation** 11930121093

Association loi 1901, conventionnée par le
Ministère de la Culture et de la Communication
N° de TVA intracommunautaire
n° FR76313608846

